

FEDERALISME ET INSTITUTIONS EUROPEENNES

Jacques VANDAMME

*Professeur extraordinaire émérite à la Katholieke Universiteit Leuven.
Directeur honoraire à la Commission européenne*

Il peut paraître déplacé de parler maintenant du thème de fédéralisme à propos des institutions européennes¹.

C'est en effet fort éloigné de la réalité quotidienne du fonctionnement de l'Union où la résurgence de l'intergouvernemental semble aujourd'hui l'emporter sur la voie fédéraliste. La difficulté de faire adopter le Traité de Lisbonne, très en deçà des ambitions fédéralistes, en est une preuve manifeste.

Dans certains pays de l'Union, l'idée fédéraliste européenne est toujours considérée, dans de larges couches du milieu politique, comme signifiant « plus de centralisation » à Bruxelles.

Or le concept fédéraliste bien compris est tout le contraire : le fédéralisme pousse normalement à la décentralisation et la déconcentration des pouvoirs. C'est ce que nous voudrions essayer de préciser dans une première partie. Dans la seconde partie nous rappellerons le débat entre fédéralistes et inter-gouvernementalistes au cours de l'aventure européenne et soulignerons les aspects fédéralistes retenus dans le système de l'Union européenne.

Enfin, en conclusion, nous dirons quelques mots du débat récent sur le concept de néo-fédéralisme européen.

I - Considérations générales sur le concept de fédéralisme

Selon le Professeur Francis Delpérée « l'idée d'œuvre fédéraliste est simple. Elle instaure le partage des appareils institutionnels, des domaines de responsabilité, des territoires ». ² Et de citer Kelsen pour qui la répartition des compétences est le noyau politique de l'idée fédéraliste. ³

Maurice Croisat ⁴ précise que « le fédéralisme apparaît comme une notion générale qui concerne toute une série d'organisations sociales et politiques ».

¹ Nous visons ici les institutions créées par les Traités de Rome, Maastricht, d'Amsterdam et de Nice.

² F. Delpérée, *Le fédéralisme en Europe*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je », 2000.

³ RDP 1928, p. 253.

⁴ M. Croisat, *Le fédéralisme dans les démocraties contemporaines*, Paris, Montchrestien. Collection « Clefs », 1995.